

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 13 juin 2017 à 20 h à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Pascal Forget, district 1
M. Pierre O'Donoghue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Doreen Assaad, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont absents : M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint
Me Joanne Skelling, greffière

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

1. Ordre du jour

170613-281

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été soumis mais en retirant le point 6.1 *Plan d'action 2017-2019 de la Politique famille et aînés de Brossard – Dépôt et adoption.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Faisant suite à l'adoption de la résolution 170314-137 portant sur un blâme à son égard et à la lettre reçue de la CMQ l'informant que la plainte en découlant était mal fondée, la conseillère Doreen Assaad invoque une question de privilège et expose sommairement les motifs pour lesquels elle considère que sa réputation en est entachée. Elle demande également en réparation des torts allégués, que le conseil municipal lui adresse des excuses et que copie de cette résolution soit publiée dans le journal Brossard Éclair, et sur les outils de communications des médias sociaux utilisés par la Ville de Brossard.

Conformément au règlement concernant les règles de régie interne du conseil, le maire, à titre de président d'assemblée, décide de prendre cette question en délibéré.

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

170613-282

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - 16 MAI ET 6 JUIN 2017 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier
Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 16 mai 2017 avec modification à l'égard de la résolution 1607516-228 intitulée « Fermeture de rues – Arrêté du conseil » concernant la fermeture partielle du boulevard de Rome, où on aurait dû lire « tous les mercredis » au lieu de « tous les jeudis ».

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 6 juin 2017, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

170613-283

5.1 CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX - 11 IÈME CAMPAGNE (2017) - ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

De s'associer à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2017.

D'autoriser la Direction des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville, les documents attestant de la participation de la Ville à la campagne et à mettre en oeuvre les activités prévues à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-284

5.2 TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTE CYCLABLE - CONTRAT SP-17-1100 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1100 relatif aux travaux de réfection de piste cyclable au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 65 203,57 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-285

5.3 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES - ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'approuver l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Brossard sur la délégation de compétence concernant la valorisation de matières résiduelles organiques, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et se terminant le 30 avril 2020, avec la possibilité pour les parties d'y mettre fin au 30 avril 2019.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente jointe aux présentes ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en oeuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

170613-286

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 12 MAI 2017 AU 8 JUIN 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 12 mai au 8 juin 2017, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-287

8.2 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Antoine Assaf, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoughue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin et Monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Monsieur Antoine Assaf, Monsieur Pierre Jetté et Madame Doreen Assaad.

ADOPTÉE SUR DIVISION

170613-288

8.3 FACTURATIONS DIVERSES ET TAXATION - RADIATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

D'autoriser la Direction des finances à radier des livres un montant total de 2 557,18 \$, et les intérêts s'y rattachant, provenant de factures diverses et de taxations impayées suivant la liste détaillée soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ressources humaines

170613-289

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et le maire à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-290

9.2 ORGANIGRAMME – SERVICE DE L'URBANISME - ABOLITION DES POSTES DE CONSEILLERS EN URBANISME ET CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET CRÉATION DES POSTES DE CHARGÉ DE PROJET EN URBANISME ET CHARGÉ DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE - MODIFICATION

Considérant qu'un exercice d'évaluation des besoins a été réalisé en adéquation avec la structure organisationnelle existante;

Considérant que la direction de l'urbanisme agit comme porte d'entrée pour les projets de développement durable et de revitalisation;

Considérant que l'approche de guichet unique implique une plus grande responsabilité et autonomie pour les titulaires;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De modifier la structure organisationnelle de la Direction de l'urbanisme afin d'abolir les deux (2) postes de conseillers en urbanisme et le poste de conseiller en environnement et de créer deux (2) postes de chargé de projet en urbanisme et un (1) poste de chargé de projet en développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

170613-291

11.1 ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE ET 9238-5814 QUÉBEC INC. - VENTE DE TERRAINS PAR LA VILLE À HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'approuver le projet d'acte d'échange et de cession joint au présent sommaire décisionnel aux termes duquel:

- 9238-5814 Québec Inc. (la Société) cède à la Ville le lot 4 960 945 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie et en échange, la Ville cède à la Société les lots 2 702 259, 3 578 922 et 3 654 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, sans soulte de part et d'autre et;
- la Société cède à la Ville le lot 4 736 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à titre de contribution pour fins de parc, terrains de jeux et préservation d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement de la Ville exigible sur les lots 2 702 259, 3 578 922 et 3 654 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

De retirer du domaine public de la Ville le lot 4 736 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie et de fermer ce lot comme parc public.

D'approuver le projet d'acte de vente joint au présent sommaire décisionnel aux termes duquel la Ville vend à Hydro-Québec les lots 4 736 756 et 4 960 945 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, pour le prix de 1 330 000,00 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville les projets d'actes ainsi que tous autres documents pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-292

11.2 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS - RECOURS COLLECTIF BELMAMOUN ET L'HEUREUX (505-06-000019-138) CONFIDENTIEL - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'autoriser le chef de service contentieux à accorder un mandat à la firme Miller Thomson S.E.N.C.R.L en vue de représenter la Ville de Brossard au dossier de la Cour supérieure portant le numéro 505-06-000019-138, relativement à une requête en action collective présentée par Mohamed Belmamoun et Gaétan L'Heureux;

D'autoriser le chef de service contentieux à accorder un mandat à tous professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision;

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes conformément à la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-293

11.3 PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - PPCMOI-2017-001 - 8220, BOULEVARD TASCHEREAU - ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour le centre commercial situé au 8220 Taschereau;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accueillir favorablement la présente demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), REG-367 relatif à la proposition d'occupation du mail commercial situé au 8220, boulevard Taschereau;

Considérant que le conseil a entériné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170517-10.1 relative à la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'occupation de la propriété située au 8220 Taschereau - zone MS-429;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'adopter en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2017-001), un premier projet de résolution afin de réduire la distance minimale à 340 mètres au lieu de 500 mètres entre une suite occupée par l'usage principal ou additionnel C4-01-01 (Restaurant ou café) et un bâtiment principal occupé par l'usage P1-01-03 (École secondaire ou collège) pour l'immeuble situé au 8220, boulevard Taschereau, à la condition suivante :

- Que les droits liés au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sont éteints dès que l'usage cesse ou est interrompu pendant une période d'au moins sept (7) mois consécutifs ou si les équipements ou les installations nécessaires à l'exercice de cet usage sont enlevés sans être remplacés ou remis en place pendant une période d'au moins sept mois consécutifs.

Qu'une assemblée publique de consultation à l'égard de ce premier projet de résolution sera tenue le 28 juin 2017 à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-294

**11.4 RÈGLEMENT REG-370 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
POUR LA PHASE 1 DU GRAND PARC URBAIN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
DE 7 784 000 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Pascal Forget à la séance du 16 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'adopter le règlement REG-370 *ordonnant des travaux d'aménagement pour la phase 1 du grand parc urbain et décrétant un emprunt de 7 784 000 \$*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-295

**11.5 RÈGLEMENT REG-399 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES –
ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 14 mars 2017;

Considérant l'adoption d'un projet de règlement REG-399 à la séance du 16 mai 2017;

Considérant que certaines modifications ont été apportées au premier projet afin d'en préciser l'objet et de compléter la composition et le mandat de son Comité;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et lu la copie du présent règlement qui leur a été remise au moins deux jours préalables à la présente séance et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'adopter le règlement REG-399 intitulé Règlement concernant la démolition d'immeubles, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Urbanisme

170613-296

**12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL -
RÉUNION DU 17 MAI 2017**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 17 mai 2017 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

Points favorables - CCU du 17 mai 2017

*CCU-20170517-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0260 -
Projet Solar – Modification du guide d'aménagement et des bâtiments
pour fin de parc;*

- CCU-20170517-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0115 – 5540-5542, rue Aline – construction – habitation bifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0202 – 5953-5955, rue Anthony – construction – habitation unifamiliale jumelée ;*
- CCU-20170517-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0157 – 3810, rue de Louviers – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0171 – 3820, rue de Louviers – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0161 – 7540, rue Laffite – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0169 – 3985, rue Leningrad – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0170 – 5763, rue Anthony – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0178 – 5870, rue Auclair – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0033 – 9100, rue Oméga – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.10 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0180 – 2596, place Olivine – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.11 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0181 – 2598, place Olivine – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.12 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0196 – 1560, place Richelieu – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.13 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0174 – 5815, rue Vigneault – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.14 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0204 – 5959, rue Anthony – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-5.15 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5858-5860, rue Auclair – construction – habitation bifamiliale isolée;*
- CCU-20170517-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0155 – 1410-1470, boulevard de Rome – modification architecturale – Plaza Séville;*
- CCU-20170517-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0218 – 7905, avenue San Francisco – aménagement du stationnement – Centre Socioculturel;*
- CCU-20170517-6.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0201 – 1-3, place du commerce – modification architecturale;*
- CCU-20170517-6.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0226 – 3800, boulevard Matte – agrandissement du stationnement des travaux publics;*
- CCU-20170517-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0149 – 8500, boulevard Taschereau, suite 13-14 – affichage – Ramses;*
- CCU-20170517-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0119 – 8750, boulevard Taschereau – affichage – Hyundai;*
- CCU-20170517-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0166 – 9300, boulevard Leduc – bâtiment L6A – Phase 1 – Quartier DIX30 – affichage – La Cage Brasserie sportive;*
- CCU-20170517-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0195 – 7405, boulevard Grande-Allée – affichage – Burrito Revolución;*
- CCU-20170517-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0088 – 4255, boulevard Lapinière, suite 200 – affichage – BDC;*

CCU-20170517-7.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0164 – 8500, boulevard Taschereau, suite 10 – affichage – Tan Xing;*

CCU-20170517-7.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0122 – 9410, boulevard Taschereau, suite A11 – affichage – Micro-Techno.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-297

12.2 DÉROGATION MINEURE – 8500, BOULEVARD MARIE-VICTORIN - ZONE MR-667

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre un ratio de cases de stationnement de 1 case par 130 m² de superficie de bâtiment pour le futur CHSLD, au lieu de 1 case par 30 m², tel que prescrit et de permettre que toutes les cases de stationnement soient à l'extérieur, au lieu de 50% en stationnement intérieur, tel que prescrit;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170517-8.1 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le bâtiment situé au 8500, boulevard Marie-Victorin - Zone mr-667.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

170613-298

13.1 AJOUT D'UN ABRIBUS - RTL - INTERSECTION DU QUARTIER ET DE LANCASTER - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder au Réseau de Transport de Longueuil (RTL), un contrat relatif à la fourniture et l'installation d'un abribus sur le boulevard du Quartier à l'intersection de la rue de Lancaster, dans le cadre du programme d'installation d'abribus sur le territoire de la ville et selon l'estimation reçue en date du 9 mai 2017 pour un montant de 27 823,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-299

13.2 SERVICES PROFESSIONNELS - INTÉGRATION DES UTILITÉS PUBLIQUES EN CONFLIT AVEC LA VOIE D'ACCÈS MENANT À L'AUTOROUTE 10 - INTERSECTION DES BOULEVARDS DU QUARTIER ET LAPINIÈRE - CONTRAT SI-17-1104 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin
Et résolu

D'accorder le contrat SI-17-1104, relatif aux services professionnels - Intégration des utilités publiques en conflit avec la voie d'accès menant à l'Autoroute 10 près de l'intersection des

boulevards du Quartier et Lapinière, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage dans le cadre de l'analyse du comité de sélection, soit CIMA+ S.E.N.C., selon les termes et conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 34 147,58 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-300

13.3 SERVICES PROFESSIONNELS - PLANIFICATION ET CONTRÔLEUR DE COÛTS ET D'ÉCHÉANCIER - CONTRAT SP-17-1115 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu;

D'accorder le contrat SP-17-1115 relatif aux services professionnels en planification et contrôle de coûts au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille d'évaluation et du prix, soit la firme GLT+ Inc., selon les termes et conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 492 552,90 \$, taxes incluses.

Un débat s'engage.

À la demande de la conseillère Doreen Assaad, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoughue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin, Monsieur Daniel Lucier et Monsieur Antoine Assaf.

Votent contre: Madame Doreen Assaad et Monsieur Pierre Jetté.

ADOPTÉE SUR DIVISION

170613-301

13.4 TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD MATTE - CONTRAT SP-17-965 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-965 relatif aux travaux de réfection des infrastructures municipales du boulevard Matte, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 3 697 536,41 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-302

13.5 TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'INTERSECTION SURÉLEVÉE DU CHEMIN DES PRAIRIES ET LA RUE ONTARIO - CONTRAT SP-17-1098 - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1098 relatif aux travaux de réfection de l'intersection surélevée du chemin des Prairies et de la rue Ontario au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages Ultra inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 43 661,76 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 39 869,01 \$, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs afin de financer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-303

13.6 DÉPLACEMENT DU RÉSEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU MTMDET SOUS L'AUTOROUTE 10 (LOT 4) - CONTRAT SP-17-1089 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1089 relatif aux travaux de déplacement du réseau d'alimentation électrique du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sous l'autoroute 10 (Lot 4) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Néoelect Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 460 480,52 \$, taxes incluses.

Le tout, conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt REG-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes

170613-304

15.1 SUBVENTION - DEMANDE DE SOUTIEN - ACCEPTATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'accorder une subvention de 400 \$ à chacun des organismes suivants:

- Corporation de la Fête nationale du Québec à Brossard;
- Maison de Jeunes l'Escalier en mon temps.

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-305

15.2 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BROSSARD (AGA) - ADHÉSION ET NOMINATIONS

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à titre de membre corporatif à l'Association des gens d'affaires de Brossard (AGA) pour l'année 2017, au coût de 373,67 \$, taxes incluses.

De nommer le maire Paul Leduc, la conseillère Francine Raymond et les conseillers Pierre O'Donoughue et Pierre Jetté, à titre de représentants de la Ville, nominations effectives à partir du 1er mai 2017.

La présente remplace la résolution 160419-216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Dépôt – documents

170613-306

16.1 COMPTES À PAYER - DU 11 MAI 2017 AU 7 JUIN 2017 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 11 mai 2017 au 7 juin 2017, est déposée.

170613-307

16.2 PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT REG-395 - DÉPÔT

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement REG-395 *ordonnant des travaux municipaux de construction des trottoirs sur la rue Christophe, l'avenue Bienville, l'avenue Broadway et le boulevard de Rome et décrétant un emprunt de 552 000 \$* est déposé.

170613-308

16.3 PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT REG-400 - DÉPÔT

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement REG-400 *autorisant le paiement d'une quote-part des travaux relatifs au protocole d'entente entre la Ville de Brossard et le MTMDET pour des travaux de construction du pont d'étagement du boulevard du Quartier correspondant au lot 2, ainsi que les travaux connexes (lots 3, 4 et 5) et les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 7 062 000 \$* est déposé.

17. Conseil d'agglomération

170613-309

17.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 15 JUIN 2017 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-160515-1.2, 1.5, 2.3, 2.4, 2.6, 2.7, 4.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8.1 à 8.9, 8.11 à 8.13 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170613-310

17.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire, Paul Leduc, ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

18. Levée de l'assemblée

170613-311

18.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

Paul Leduc

LA GREFFIÈRE,

Joanne Skelling